



Association Une Souris Verte
163 boulevard des Etats-Unis
69008 LYON
04-78-60-52-59
formation@unesourisverte.org
N° de déclaration d'existence : 82 69 05794 69
N° de Siret : 38380647800079

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 069-216902734-20241001-VILLE_2024DC244-AU



CONVENTION DE FORMATION

(Articles L. 6353-1 et D. 6353-1 du code du travail)

Références de l'action :
N° de Session : 1522

Entre les soussignés :

L'association Une Souris Verte, 163 boulevard des Etats-Unis 69008 LYON, représentée par Madame Judicaëlle BRIOIR agissant en qualité de Directrice de l'association Une Souris Verte; déclaration d'activité enregistrée sous le n° **82 69 05794 69** auprès du préfet de la région Rhône Alpes

Et

Ville de Corbas, Hotel de Ville - place Charles Jocteur 69960 CORBAS.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme **Une Souris Verte Formation** organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Impulser une dynamique inclusive de territoire

Durée : 21 heures

Horaires : de 09:00 à 17:00

Dates et Lieux :

Date	Heure	Lieu
20 novembre 2024 - matin et après-midi	09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00	ASSOCIATION UNE SOURIS VERTE - LYON - 163 boulevard des Etats Unis 69008 LYON
21 novembre 2024 - matin et après-midi	09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00	ASSOCIATION UNE SOURIS VERTE - LYON - 163 boulevard des Etats Unis 69008 LYON
22 novembre 2024 - matin et après-midi	09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00	ASSOCIATION UNE SOURIS VERTE - LYON - 163 boulevard des Etats Unis 69008 LYON

Effectif formé:

Une Souris Verte Formation accueillera le(s) stagiaire(s) suivant(s) :

- Mme LYONNET Sophie

Type d'actions de formation:

Actions de formations relatives à l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances - Article L6313-1 du code du travail

Les objectifs pédagogiques et contenu de la formation:

Détaillés dans la partie « Proposition pédagogique » de la proposition de formation qui vous a été adressée. (Cf. copie ci-joint)



Sanction de l'action:

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire ayant participé à l'ensemble de la formation.

ARTICLE II : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action de formation, **Ville de Corbas** s'engage à acquitter la somme de **680.00 € Net**.

ARTICLE III : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement à réception de la facture par tout moyen à votre convenance (RIB joint à la facture).

ARTICLE IV : ASSURANCES

Les personnes qui assureront cette formation seront assurées au titre de l'assurance responsabilité civile de l'association pour les dommages causés au tiers.

ARTICLE V : MODALITÉS DE REPORT OU D'ANNULATION

Le Centre de formation **Une Souris Verte** pourra en cas de force majeure ou pour tout événement indépendant de sa volonté ou de celle de ses collaborateurs, reporter la formation en accord avec les services bénéficiaires ; Si le report était impossible, la formation serait annulée et les sommes éventuellement déjà versées seraient restituées par l'organisme de formation.

En cas d'annulation du fait du demandeur stipulée par écrit plus de 10 jours avant la formation prévue, seule l'intégralité des sommes déjà engagées par l'organisme de formation serait due. En revanche pour toute annulation ou report entre 1 et 9 jours avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation ; sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports...). Dans le cas d'un report, ces 50 % tiendront lieu d'acompte pour la session suivante.

Toute annulation effectuée la veille ou le jour même de la formation entraînera le règlement de la totalité de la session, sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports, confinement strict...).

ARTICLES VI : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par la **Ville de Corbas** pour une durée de 1 an. Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2024.

Fait en deux exemplaires, à LYON le 30 septembre 2024

Pour L'association **Une Souris Verte**
Judicaëlle BRIOIR, Directrice

Pour **Ville de Corbas**
Nom et qualité du signataire

Signature et cachet :

Signature et cachet :

Une souris verte ...
Association Loi 1901
168 Bd des Etats-Unis
69008 LYON
Tél : 04 78 60 52 59